

## Direction départementale des territoires

## Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

## Séance du 22 février 2024

Référence du dossier : PC 019 201 23 10005 et PC 019 190 23 10002 - SAS CENTRALES PV France

Construction d'un parc photovoltaïque au sol

Communes de Saint-Exupéry-les-Roches et Saint-Bonnet-près-Bort

(PLUi Haute-Corrèze-Communauté)

Nature de l'avis :

avis simple

Avis:

**Favorable** 

## Commentaires ou recommandations de la commission :

La commission a émis un avis favorable sous réserve du renforcement des mesures de défense incendie du secteur (notamment le respect des obligations légales de débroussaillement) et de la mise en œuvre d'une convention avec le conservatoire d'espaces naturels (CEN) pour le suivi de la restauration de la zone humide.

Le président de séance,

Pour le Prefet et par délégation Le Secrétaire Général

Jean-Luc TARREGA